



Bail commercial aux encheres

Par **sagessel**, le **05/04/2008** à **07:32**

Bonjour,

j'ai acheté 1 Bail commercial avec une SAS de marchand de bien fin 2007. Nous étions 2 a enchérir. J'ai appris par la suite que le personne qui a fait monter l'enchère n'avais donnée aucune garantie au commissaire priseur et était insolvable . Il était écrit dans le cahier des charges qu'il fallait "montrer sa solvabilité". Que puis je faire. J'ai payé ce local plus cher que ce que j'aurais dû. Merci de votre réponse.